

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1586

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Métropole de Lyon - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention au Club motocycliste de la police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2023 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihj, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1586**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Métropole de Lyon - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention au Club motocycliste de la police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2023 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le centre de formation Percigônes (piste d'éducation routière et citoyenne des gônes) est géré par le CMPN, association loi 1901 dont le siège se situe à Saint-Germain-de-la-Grange (78). Cette association est chargée par le ministère de l'Intérieur de la formation continue des policiers motocyclistes de la police nationale, de la formation et la sensibilisation des jeunes usagers de la route et du rapprochement de la police et de la population avec les jeunes.

Le centre de formation Percigônes a été créé dans ce but, en 2000. Cette piste d'éducation routière, unique en France, est située à Ternay (69). Elle est gérée par 4 policiers motocyclistes, tous diplômés du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, détachés par la directrice centrale des compagnies républicaines de sécurité (CRS). La masse salariale de ces fonctionnaires est intégralement prise en charge par le ministère de l'Intérieur.

Depuis plus de 20 ans, le centre de formation Percigônes forme des collégiens du Rhône à la conduite des cyclomoteurs et sensibilise aux valeurs de citoyenneté. Cette formation pratique de 8 heures permet à ces jeunes conducteurs d'avoir une 1^{ère} approche des dangers liés à la conduite d'un cyclomoteur et une application des règles de base du code de la route, en complément de l'attestation scolaire de sécurité routière délivrée au collège. Elle permet également d'inculquer les bons comportements et de lutter contre les conduites à risques et de délivrer à ces jeunes, leur 1^{er} permis de conduire (apprenti motocycliste).

Depuis le 1^{er} mars 2019, les parents ou représentants légaux ont obligation d'assister à une heure de sensibilisation aux risques de la conduite d'un 2 roues motorisé mais également aux risques de comportements négligeants ou à la consommation de produits psychoactifs.

II - Objectifs

La Métropole s'investit depuis de nombreuses années dans l'amélioration de la sécurité routière, priorité renouvelée dans le plan de déplacements urbains (PDU), adopté en décembre 2017. L'analyse des données d'accidentologie transmises par les forces de l'ordre révèle que les 2 roues motorisés sont largement surreprésentés au regard de leur poids dans la mobilité quotidienne. En effet, alors que les 2 roues motorisés ne représentent que 0,6 % des déplacements quotidiens, 28 % des accidents concernent un 2 roues motorisé (période 2015-2019).

Face à cet enjeu, l'entretien régulier et l'amélioration des voiries ne sont pas les seules solutions, il convient également d'agir sur les comportements des conducteurs. C'est dans cet esprit que le document général d'orientation (DGO) pour la sécurité routière du Rhône, réalisé par la Préfecture du Rhône et dont la Métropole est signataire, identifie 2 cibles prioritaires : les 2 roues motorisés et les jeunes. Le soutien aux associations permettant le passage gratuit du permis de conduire apprenti motocycliste, prioritairement en faveur des jeunes issus de quartiers défavorisés, figure dans les enjeux locaux de ce document pour la période 2018-2022.

En réponse à cet enjeu, le Département du Rhône et la Préfecture du Rhône subventionnent le centre Percigônes depuis sa création afin de l'encourager dans ses actions gratuites de formation et sensibilisation des collégiens.

Suite à la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2015, le centre de formation Percigônes sollicite, pour le versement d'une subvention de fonctionnement, à la fois, la Métropole et le Département du Rhône, au regard de la proportion de collégiens formés scolarisés sur le territoire de chacune de ces collectivités. Aujourd'hui, près de 75 % des élèves formés sont scolarisés dans des collèges situés sur le territoire de la Métropole.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1514 du 11 juillet 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € au profit du CMPN dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2022.

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, le centre de formation Percigônes a dispensé 1 702 formations dont 832 formations au permis de conduire apprenti motocycliste et délivré 653 permis de conduire apprenti motocycliste. Six cent vingt-sept parents ont été sensibilisés sur les dangers de la conduite des 2 roues et sur leur rôle majeur auprès de leurs enfants dans cet apprentissage. Concernant le territoire de la Métropole, cela représente 400 collégiens formés.

IV - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel

En 2023, le parc de véhicules de prêt (10 scooters 50 cm³) est renouvelé intégralement en modèle électrique, le programme d'actions proposé par le centre de formation Percigônes reprendra les principales orientations du programme d'actions 2022 en développant, notamment, les actions suivantes :

- la formation pratique et la délivrance du permis de conduire apprenti motocycliste pour au moins 400 adolescents des collèges publics ou privés situés sur le territoire de la Métropole,
- l'apprentissage, au cours de ces formations, des valeurs de citoyenneté et une sensibilisation aux dangers de la route,
- l'engagement des moniteurs du centre de formation Percigônes à établir avec les collégiens formés des échanges constructifs visant à l'amélioration des rapports entre la police nationale et la population,
- la sensibilisation des parents accompagnés de leur enfant aux risques de la conduite d'un 2 roues motorisé (conséquences et risques d'un équipement défectueux -casques et gants-, conséquences et risques du débridage -pollution atmosphérique et sonore-, conséquences et risques d'un mauvais comportement sur la voie publique, conséquences et risques de la prise de produits psychoactifs -drogues et alcool-). De plus, à cette occasion, une séquence sera dédiée à la valorisation des modes actifs (marche/vélo) et au partage de la rue. Elle permettra, notamment, d'élargir les échanges sur les questions de sécurité liées à l'utilisation des trottinettes électriques et du vélo (importance de l'éclairage, etc.).

V - Budget prévisionnel 2023 du centre de formation Percigônes

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subvention ville (Ternay)	1 200	achats	2 500
subvention Métropole	32 000	location, entretien, sécurité et assurance	44 200
subvention Département du Rhône	12 000	service (téléphonie, banque, déplacements, frais postaux, assurance)	20 803,41
subvention État (Préfecture - plan départemental d'action et de sécurité routière -PDASR-)	5 700	redevance	270

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subvention exploitation (assurance)	5 300	dotation aux amortissements	526,59
formations	12 100		
Total	68 300	Total	68 300

Le coût total du projet s'élève à un montant de 68 300 € TTC. Le montant des dépenses subventionnables s'élève à 67 773,41 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 32 000 € net de taxe au profit du CMPN, dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres du Conseil de la Métropole précisant que :

"Dans l'exposé des motifs, au chapitre **V - Budget prévisionnel 2023 du centre de formation Percigônes**, il convient de lire :

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subvention ville (Ternay)	1 200	achats	2 500
subvention Métropole	32 000	location, entretien, sécurité et assurance	44 200
subvention Département du Rhône	12 000	service (téléphonie, banque, déplacements, frais postaux, assurance)	20 803,41
subvention État (Préfecture - plan départemental d'action et de sécurité routière -PDASR-)	5 700	redevance	270
subvention exploitation (assurance)	5 300	dotation aux amortissements	526,59
formations	12 100		
Total	68 300	Total	68 300

Le coût total du projet s'élève à un montant de 68 300 € TTC. Le montant des dépenses subventionnables s'élève à 67 773,41 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 32 000 € net de taxe au profit du CMPN, dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2023 ;

au lieu de :

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subvention Métropole	32 000	achats	2 350
subvention Département du Rhône	14 000	location, Entretien et sécurité	39 050
subvention État (Préfecture - plan départemental d'action et de sécurité routière -PDASR-)	5 700	services (téléphonie, banque, déplacements, frais postaux)	19 500

formations diverses	5 300	redevance	200
prestations en nature	10 000	dotation aux amortissements	610
produits exceptionnels	10	assurance	5 300
Total	67 010	Total	67 010

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 32 000 € net de taxe au profit du CMPN, dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2023 ;

Il convient de substituer la pièce jointe intitulée : "Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement par la Métropole de Lyon au bénéfice de PERCIGONES - Club Motocycliste de la Police Nationale - Citoyenneté - Sécurité Routière - Rapprochement Police / Population - Formation et Éducation - Année 2023" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € TTC au profit du CMPN, dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes, pour l'année 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le CMPN définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 32 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - chapitre 65 - opération n° 0P08O5831 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 19 200 € en 2023,
- 12 800 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301250-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
